

Comment l'UDC piège la gauche

LES AGISSEMENTS DE JEAN FATTEBERT, VICE-PRÉSIDENT DE L'UDC SUISSE DEVRAIENT LOGIQUEMENT ENTAMER LA CRÉDIBILITÉ de ce parti: on ne peut à la fois lutter politiquement contre l'immigration et embaucher des clandestins. Or il n'en est rien: Jean Fattebert joue à l'échelon broyard ce qu'EMS-chemie pratique à l'échelle mondiale, à savoir combiner l'ouverture économique la plus cynique avec la fermeture politique la plus obtuse.

L'UDC a érigé la contradiction en machine électorale. En matière d'AVS, elle prétend défendre les modestes retraités, mais appuie les efforts de démantèlement de l'AVS. En politique économique, elle préconise un libéralisme pur et dur: désengagement de l'État, libéralisation à tous crins et stimulation par la concurrence. Mais dans la pratique, le chef de son groupe parlementaire, Walter Frey, s'assure de juteux contrat d'importation exclusive. En matière agricole, l'UDC maintient la protection étatique classique. De manière générale, elle s'oppose volontiers à un désengagement de l'État lorsque sa clientèle n'y a pas intérêt. C'est ainsi que les petits entrepreneurs et artisans, traditionnellement proches de l'UDC, craignent de devenir les dindons de la privatisation des banques cantonales ou des dispositions concurrentielles sur les marchés publics. La photo de la démocrate du centre Brigitta Gadiant remettant au Conseil fédéral une pétition contre la suppression des bureaux

de la Poste dans les Grisons est révélatrice de cet attachement opportuniste à l'État protecteur.

Vieille technique du marketing commercial, la pratique permanente du grand écart réussit bien à l'UDC. Elle lui permet de séduire une partie de l'électorat de gauche. Comme l'UDC n'est que l'une des composantes de la majorité bourgeoise, sa responsabilité dans la dégradation de la situation des personnes modestes et des régions périphériques n'apparaît jamais de manière limpide.

Pour la gauche et le PS, la riposte ne s'avère pas facile. La seule dénonciation intellectuelle de cette attitude malhonnête n'est pas efficace. Les socialistes se doivent d'éviter un double écueil. S'ils privilégient la défense des intérêts de la classe moyenne et urbaine, ils abandonnent les couches modestes aux nationalistes cyniques. S'ils singent le populisme de leurs adversaires, ils peuvent engranger quelques victoires. Mais en flattant le sentiment conservateur et nationaliste de la population, la gauche perdra du crédit auprès de son électorat modéré, attaché tout à la fois au progrès écologique et social et à l'ouverture politique et culturelle. A cet égard, la victoire de la gauche zurichoise contre la privatisation des entreprises électriques cantonales n'est pas exempte d'ambiguïté. RN

**Combiner
l'ouverture économique la plus cynique avec la fermeture politique la plus obtuse**

Sommaire

Florilège: Le blanchiment passe par toutes les formes de négoce (p. 2)

Transports: La reconquête des villes françaises (p. 4)

René Dumont: L'assiette, symbole de dignité humaine (p. 5)

Note de lecture: ONG, quelle influence sur les industries? (p. 6)

Liberté de la presse: L'étau se resserre (p. 7)

Chronique d'Anne Rivier: Terre d'Orient (p. 8)

Le blanchiment passe par toutes les formes de négoce

Pas de langue de bois pour Niklaus Huber. Il dénonce, dans un entretien du 29 septembre 1999 avec la mission d'information de l'Assemblée nationale française, toutes les inadaptations de notre système.

La démission négociée du chef de l'Autorité de contrôle en matière de blanchiment pose des problèmes de fond, même si les facteurs personnels et relationnels ont probablement joué un rôle. La question centrale est celle de l'efficacité d'une loi ambitieuse dans son champ d'application, naïve dans la confiance faite à l'autorégulation et pourtant lacunaire.

Il est admis que le secteur bancaire est désormais sous contrôle efficace et que l'autodiscipline y est, par conséquent, meilleure. Le procureur Bernard Bertossa le confirmait à la Radio romande. D'où un reflux sur les intermédiaires (conseillers en placement, notaires, gérants de fortune, avocats d'affaires) qui peuvent offrir une première couverture avant que l'argent pénètre dans le circuit ordinaire. Les membres de ces professions ont le choix ou d'adhérer à un organisme de contrôle spécialisé ou de se soumettre directement à l'Autorité fédérale.

Les difficultés de mise sur pied de ce dispositif sont de toute nature. Premièrement, dans certaines professions non organisées, par exemple, les commerces qui font aussi du change, la création d'un orga-

nisme de contrôle est coûteuse, de surcroît beaucoup n'ont pas la masse critique. Deuxièmement, dans des professions liées par le secret professionnel, comme les avocats, seuls des membres de la profession pourraient exercer un contrôle, or personne ne veut être l'inquisiteur de ses confrères.

Niklaus Huber: *Nous avons essayé de recruter des auditeurs (réd: chargés de contrôler l'OAR)*

La mafia peut proposer n'importe quel salaire, tandis que le Gouvernement est toujours en butte à des difficultés budgétaires

pour les avocats ou notaires. Par définition, ils doivent être avocats ou notaires pour des raisons de secret professionnel et de connaissances particulières dans ce domaine. Ce ne peut être qu'un avocat qui n'est pas intermédiaire financier, sinon il pourrait y avoir des conflits d'intérêt... Pour le moment nous n'en avons pas (réd: en septembre 1999), mais je suis certain que nous trouverons des gens qualifiés pour assumer ce rôle.

Enfin, l'Autorité fédérale a toujours fonctionné avec des effectifs ridicules en comparaison internationale, sous prétexte que les OAR faisaient le travail sur le terrain.

Niklaus Huber: *Je me demande si dix personnes au sein de l'autorité de contrôle suffisent*

(réd. chiffre de l'organigramme, en réalité 7,5), sans compter le niveau de salaire des personnes engagées [...] car les salaires sont inférieurs à ceux du secteur privé [...] Il est extrêmement difficile de recruter des gens qui connaissent la matière. C'est là un grand risque pour la lutte contre le blanchiment d'argent. La mafia peut proposer n'importe quel salaire pour recruter les meilleurs, tandis que le Gouvernement est toujours en butte à des difficultés budgétaires.

L'extension de la loi

En voulant contrôler toute transaction d'argent, même minime, l'application de la loi s'est perdue dans le détail, se révélant inopérante, par manque de sélectivité.

Niklaus Huber: *Les Français passant par Genève qui doivent faire le plein d'essence et qui n'ont pas assez de francs suisses paient en francs français. Les stations-service font alors office de bureau de change. Ces commerces étant soumis à la loi, nous sommes obligés de surveiller cinq à six cents bureaux de change de très petite taille, au risque d'être débordés.*

Cet excès de zèle est d'autant plus ridicule que le commerce de luxe, en vertu de la loi, n'est soumis à aucun contrôle, ce qui profite particulièrement à Genève, Bernard Bertossa le reconnaît lui-même.

Niklaus Huber: *Le problème qui se pose actuellement avec la mafia russe concerne le commerce d'objets de luxe.*

Et les lacunes

Alors que la loi se perd dans les détails, les responsables de la lutte contre le blanchiment ont repéré d'importantes failles. Notamment le secteur immobilier et le domaine industriel qui ne sont pas soumis à la loi.

Niklaus Huber: *Nous voyons déjà une certaine fuite dans le secteur immobilier.*

Dans le secteur industriel, la voie royale du blanchiment est celle de l'augmentation du capital social des entreprises.

Niklaus Huber: *Le problème est lié aux augmentations de capital. Le vrai problème aujourd'hui dans l'industrie occidentale réside dans ce domaine, car personne ne demande d'où vient cet argent. De nombreuses sociétés confrontées à des problèmes financiers augmentent leur capital. On met en avant un homme de paille puissant alors que l'argent vient d'ailleurs. C'est un réel danger car ensuite, les sociétés industrielles sont infiltrées, on ne sait plus qui les dirige. Des sommes énormes en provenance de pays du tiers-monde sont ainsi investies dans des sociétés en Europe et aux États-Unis, sans que personne sache qui se cache derrière les hommes de*

paille ou les écrans. [...] Pour des raisons commerciales, de compétition ou de concurrence, la plupart des pays d'Europe ont exclu l'identification dans le cadre de la lutte contre le blanchiment. Si vous déposez dans une banque de l'argent destiné à réaliser une augmentation de capital, aucune vérification n'est effectuée. Cela tient à des raisons commerciales. Comme on veut attirer les sociétés industrielles et les capitaux, on ne pose pas de questions.

Ce matin, un avocat m'a demandé par téléphone si les notaires qui acceptent des capitaux pour fonder une société devaient identifier leurs clients. Si cela entre dans le cadre de leur activité traditionnelle, la réponse est non car, dans ce domaine, ils ne sont pas soumis à la LBA. Les notaires disent toujours que c'est aux banques de vérifier, mais

celles-ci ne vérifient pas la provenance des capitaux déposés dans le cadre de la fondation d'une société. Si j'ouvre un compte dans une banque et si l'on m'y verse deux millions de francs suisses, à moins qu'il n'y ait des indices de blanchiment, on ne me demandera pas qui est l'auteur du paiement et s'il a le pouvoir économique d'effectuer un tel versement. Cela irait beaucoup trop loin. Lorsque quelqu'un dépose de l'argent sur le compte d'une société industrielle afin d'augmenter son capital, dans 99,9% des cas, aucune vérification n'est effectuée.

Enfin la lutte contre le blanchiment s'étend au commerce ordinaire. Les négociants en matière première sont soumis à la loi. Mais que signifie le contrôle d'une société comme Glencore (Zoug)? Et au-delà,

pourrait être impliqué tout échange marchand.

Niklaus Huber: *Nous savons que des restaurants augmentent leur chiffre d'affaires sans développer leur clientèle.*

Est-ce la bonne loi?

Kaspar Villiger a exclu (sous son règne du moins) toute révision de la loi. Et pourtant, des constats simples peuvent d'ores et déjà être faits.

Son champ d'application est trop vaste. Tous les cas bagatelles devraient être épurés. Ils dispersent les énergies pour un résultat nul, compte tenu des enjeux. Des secteurs importants devraient être en revanche soumis à contrôle: l'immobilier et les participations boursières. Enfin l'autorité devrait être renforcée en moyens et son indépendance assurée et garantie. Préparer cette réforme tradui-

rait une volonté politique.

La Suisse a affiché sa prétention de défendre à tout prix, dans sa forme actuelle, le secret bancaire. Si elle veut se donner quelques chances de convaincre, elle doit prouver qu'elle ne transige pas dans la lutte contre le blanchiment. Or les preuves font défaut parce que la loi révèle des inadaptations qu'illustrent la démission de Niklaus Huber et le rapport Montebourg.

Les milliards du crime existent. Quoi qu'il en soit, ils trouvent comme l'eau un chemin. L'enjeu pour la Suisse est un enjeu d'honneur national. Ne pas être la nappe phréatique de cet écoulement. *ag*

Le Rapport Montebourg est disponible sur le site de l'Assemblée nationale française: www.assemblee-nationale.fr

Déchets nucléaires

L'axe Berne-Moscou

La Douma – la Chambre des députés de la République fédérative de Russie – vient de lever l'interdiction d'importer des déchets nucléaires pour entreposage et retraitement. La Russie entend disputer ce marché lucratif à la France et à la Grande-Bretagne et engranger ainsi quelque vingt milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

Or, pour l'heure ce pays, ne dispose que d'une seule installation de retraitement et d'aucun site de stockage digne de ce nom. Par ailleurs le transport

des déchets sur d'aussi longues distances multiplie les risques de catastrophes écologiques. D'ailleurs le bilan écologique de la Russie après cinquante ans d'activité nucléaire civile et militaire est déjà catastrophique.

Certes le texte de loi doit encore être approuvé par le Conseil de la Fédération et il n'est pas impossible que s'y exprime la forte opposition des régions. Mais l'opposition doit aussi se manifester dans les pays qui ont signalé leur intérêt à exporter leurs déchets. Par exemple, la Suisse. *jd*

Médias

Interdit de s'informer

Un lecteur du quotidien de Suisse centrale paraissant à Lucerne (et qui comprend six titres) a écrit une petite histoire reproduite dans la page «forum» (9 juillet 2001). Donnons l'essentiel: quelques journalistes condamnés pour leurs écrits sont réunis sur une île. Ils s'échangent leurs expériences. Le Russe, l'Allemand, l'Américain, le Congolais expliquent pourquoi ils ont été condamnés, le Suisse se tait. Sa faute doit être grave. Il finit par parler. «J'arrive à Berne. Je demande à un agent de police où est la

tour de l'horloge. Il me demande si je suis journaliste et si je fais une enquête. Je réponds affirmativement. Il m'embarque immédiatement et depuis je suis en détention. Je ne sais pas pourquoi.»

Il s'agit d'une allusion à la décision du Tribunal fédéral de confirmer la condamnation d'un journaliste du *Blick* qui s'était permis de demander un renseignement à une collaboratrice de l'administration (lire l'article en page 7).

Le cas sera prochainement soumis à Strasbourg. *cfp*

La reconquête des villes françaises

Fréquentation des transports publics urbains en France: une augmentation spectaculaire due à l'adaptation des tarifs et à l'augmentation de l'offre.

La *Vie du Rail*, c'est un peu la bible des amoureux du train, l'hebdomadaire de référence en matière de transports. On y découvre, dans le détail, les raisons du succès du TGV Med, ou alors l'état des lieux du réseau ferroviaire anglais. Dommage que *La Vie du Rail* ait de moins en moins de fidèles. A Lausanne, il faut faire le tour des kiosques de la ville pour trouver l'unique exemplaire (l'autre kiosque ayant renoncé, faute du dernier combattant, décédé). Dans le numéro du 6 juin 2001 pourtant, est paru un passionnant dossier sur les politiques menées par les villes françaises en faveur des transports en commun. Même si la Suisse a quelques longueurs d'avance sur sa voisine, la reconquête du transport public français pourrait donner des idées aux agglomérations helvétiques.

La France fête cette année le cinquième anniversaire de la Loi sur l'Air, dont l'objectif est de faire diminuer la part de voitures au profit des transports en commun. Visiblement le combat est loin d'être terminé. En 1997, l'ensemble des réseaux de province annonçait une augmentation de 0,1 % de la fréquentation. Un chiffre positif qui mettait un point d'arrêt à une descente infernale enregistrée dans les exercices précédents. Depuis trois ans, les choses s'accroissent et le baromètre affiche une augmentation de la clientèle, entre 1,5 et 2 % par an. C'est modeste, certes. Mais cette moyenne, nationale, cache des résultats locaux parfois spectaculaires. Ainsi certaines agglomérations

peuvent se féliciter d'avoir augmenté la fréquentation des transports publics de 15 ou de 20 % sur trois ans.

Cette reconquête s'est construite sur deux axes: adaptation des tarifs à la clientèle et augmentation de l'offre. Ainsi Marseille a décidé de remodeler la grille tarifaire afin d'offrir une large palette de cartes, anonymes et jetables ou personnalisées, avec des réductions tous azimuts: carte pour les moins de 26 ans qui garantit un demi-tarif ou création de «tarifs sociaux» (gratuité pour les chômeurs et les RMRistes). Du coup, les abonnés sont passés de 8000 à 24000. Même chose à Bordeaux qui a tout misé sur les jeunes avec un abonnement 60 % moins cher que le plein tarif. Parallèlement, Bordeaux propose un abonnement pour les plus âgés. Résultat, les recettes tarifaires ont suivi, en dépit d'un prix fortement réduit. De plus, la mise en place, à bas prix, d'abonnements annuels permet de fidéliser la clientèle et d'éviter les fraudes, qui interviennent régulièrement dans les derniers jours de l'abonnement mensuel. Cette fidélisation a eu des effets puisqu'à Marseille ou à Bordeaux par exemple, la fraude atteint à peine 9 % - et ce sont les jeunes qui resquillent le moins.

A Lyon: des idées

Aux tarifs adaptés au mieux aux besoins de la clientèle s'ajoute une importante augmentation de l'offre. Lyon, Marseille, Rouen ou Strasbourg ont considérablement densifié le réseau de transports, adopté des abonnements combinés bus, métro et train. Lyon a

franchi un pas de plus en tentant d'établir un partenariat avec les entreprises installées dans l'agglomération. L'idée est aujourd'hui de vendre aux entreprises les zones de desserte des nouvelles réalisations. Les services des transports en commun lyonnais ont lancé une action de télémarketing afin de promouvoir les transports collectifs via des informations et des conseils; ils ont proposé aux entreprises des diagnostics personnalisés, des permanences sur les lieux de travail et même la diffusion des informations par les bulletins de salaire. Résultat, une quarantaine d'entreprises sur les 120 contactées ont manifesté leur intérêt. Strasbourg ou Rouen, quant à elles, ont largement misé sur les parkings-relais et augmenté leurs capacités d'accueil. *gs*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Roger Nordmann (rn), Charles-F. Pochon (cfp), Anne Rivier

Composition et maquette:
**Allegra Chapuis
Géraldine Savary**

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

L'assiette, symbole de dignité humaine

Fils de professeur d'agriculture, agronome lui-même, René Dumont avait une seule préoccupation: l'assiette, c'est-à-dire la dignité humaine. Dignité de la personne qui peut manger à sa faim, dignité des travailleurs rémunérés pour la production, la transformation et la distribution d'une alimentation saine, dignité des consommateurs qui trouvent sur le marché des produits de qualité.

Dignité de la planète aussi, comme n'aurait sans doute pas hésité à le dire René Dumont, d'abord plein d'espoir en l'agrochimie puis militant pour des techniques plus douces et des cultures plus extensives.

Premier grand écologiste francophone, il appartenait à la lignée des grands savants et militants aux têtes blanches bien faites, d'Albert Einstein au commandant Cousteau en pas-

sant par Auguste Piccard. Tous des pionniers, auteurs de progrès dont les effets les ont eux-mêmes préoccupés.

Il vaut la peine de relire Dumont, plusieurs décennies après leur parution, ses deux livres majeurs: *L'Afrique noire est mal partie* (1962) et *L'utopie ou la mort!* (1973). Il se pose, de sa frêle et haute stature, comme le digne père des Verts, des penseurs glocaux, des mouvements consuméristes. Et ce n'est pas forcer le sens de ses écrits que d'en faire l'inspiration des militants antimondialisation.

Un extrait, qui témoigne de son engagement en faveur d'une démocratie de proximité:

«*La démocratie telle que nous essayons de la dessiner, de l'esquisser, n'a jamais été réellement appliquée: elle pourrait encore faire ses preuves. A condition de la réaliser véritablement, en profondeur: d'abord en permettant*

à chacun de s'exprimer et d'être informé pleinement: un peu dans la lignée du socialisme libertaire, anarcho-syndicaliste autogestionnaire qu'évoquait Edmond Maire, le 17 octobre 1972. Dans bien des pays, il y faudrait d'abord un minimum d'éducation pour tous.

»*Des contradictions surgissent à nos pieds, à chaque pas: entre la nécessité, non point d'un gouvernement mondial, qui centraliserait trop, mais d'organismes supranationaux, assurant le contrôle de l'économie de chaque groupement constituant le monde, d'une part. Et la nécessité de décentralisation accrue du maximum possible de décisions, pour que chacun puisse y participer, d'autre part.*

»*[...] Le dialogue entre les administrés et le pouvoir devrait rester bien plus ouvert qu'il ne l'est à présent. Il faudra faire respecter l'intérêt général par tous,*

mais aussi assurer le contrôle des pouvoirs par ceux qu'ils administrent. Contrôle auquel Lénine attachait tellement d'importance, car les puissants sont toujours portés à abuser.»

Autre citation qui montre son tiers-mondisme visionnaire:

«*Au moment où la mobilité de la population mondiale apparaît le plus nécessaire, on assiste à la limitation de plus en plus accentuée de tous les déplacements. Le freinage récent de ces migrations cherche à ne laisser entrer en pays riches que les plus instruits, dont on prive ainsi indûment les pays attardés, qui en ont d'ailleurs fort peu. Ce drainage des cerveaux coûte à peu près aussi cher aux pays dominés que le pillage économique exercé à leur rencontre.»* yj

Citations tirées de *L'utopie ou la mort*, Seuil, Paris, 1973

Humeur

Le salaire en zlotys

Coupable, mais pas responsable. Voilà ce que clame Jean Fattebert, conseiller national vaudois de l'UDC. Coupable d'engager des clandestins venus de Pologne pour ses récoltes. Mais pas responsable du manque de main-d'œuvre étrangère autorisée par la Confédération. J'avoue, mais je suis innocent, monsieur le Juge.

Et M. Fattebert, drapé dans sa dignité de planteur de tabac vaudois, entre nous soit dit subventionné par la Confédération, se disculpe de toute mauvaise conscience, de toute remise en question, de toute réflexion sur les contradictions que pourtant sa situation soulève. Le Conseil fédéral ferme les frontières de la Suisse aux travailleurs étrangers non-européens? Ce n'a aucun rapport avec le problème. L'UDC, le parti de Fattebert, propose une limitation de l'immigration? C'est un autre débat. Certains paysans suisses sous-paier leurs employés, les logent parfois dans des conditions indécentes? Il y a toujours des moutons

noirs, concède-t-il. Et il ajoute, avec cette faconde propre au terrien droit dans ses bottes, les yeux rivés sur l'étroit horizon de son champ: en Pologne, 1300 francs, c'est la moitié d'un salaire annuel. La Pologne devrait remercier Jean Fattebert de contribuer si diplomatiquement à l'amélioration du niveau de vie de ses habitants. Et les employeurs helvétiques le féliciter d'avoir inventé la rémunération avec taux de change intégré. Il y a eu la monnaie de singe, avec Fattebert il y a maintenant le salaire en zlotys.

C'est vrai, après tout: pourquoi donc offrir notre bon et fort franc suisse à des travailleurs étrangers qui, de toute manière, retourneront dans leur pays? Ainsi, désormais, on pourrait payer les aides de cuisine tamouls en *roupies* sri-lankaises, les femmes de ménages portugaises en *escudos*, les travailleurs du bâtiment en *lek* albanais, le personnel étranger des EMS en *kuna* croate. Et le conseiller national Jean Fattebert, en *gourde* haïtienne? gs

ONG, quelle influence sur les industries?

Une posture morale des ONG n'est plus suffisante pour influencer les entreprises. Le dialogue et les contraintes peuvent déboucher sur de nouvelles affaires.

Les éditions universitaires de Fribourg consacrent un ouvrage aux relations des entreprises suisses avec les ONG¹. Ce sujet est aujourd'hui bien balisé; mais un effort de synthèse n'est pas inutile. Il y a sans doute peu de pays où les entreprises font l'objet d'une attention aussi vigilante de la part d'associations.

Il ne serait pas inintéressant de faire la liste des entreprises mises sous «surveillance» par les ONG. Il s'agit presque toujours de sociétés produisant des biens destinés au grand public, ce qui favorise bien sûr campagnes de boycott ou actions spectaculaires. Le secteur de l'armement, où les clients sont généralement des États, échappe à cet œil public. Il est vrai que ses salariés sont de haut niveau, bien payés et qu'il s'agit là d'une industrie que l'on ne peut délocaliser dans le tiers-monde.

Il en va de même du secteur de l'aviation civile. Pourtant des actions «citoyennes» auprès de la Snecma, de Rolls Royce et de General Electric, principaux constructeurs de moteurs d'avions seraient largement justifiées. On touche là sans doute une des limites de l'action des ONG. Elles tirent leur force des médias, du grand public que

l'on peut sensibiliser et qui, par ricochet, atteint le fournisseur. Elles ne sont guère efficaces auprès d'entreprises aux pratiques plus que douteuses - armement, par exemple - mais dont les clients ne sont pas influencés par les associations.

Notre pays présente une particularité qui explique peut-être cette forte présence critique des ONG. Pendant longtemps, la politique extérieure de la Suisse était avant tout au service de l'économie. Et aujourd'hui, les Suisses découvrent qu'une partie de l'étranger voit notre pays à travers le prisme de nos entreprises, ce qui justifie d'autant plus ce regard aigu sur la vie de nos grandes firmes.

Le livre d'Antoine Mach passe en revue les différents secteurs où des ONG sont entrées en conflit et en négociation avec les entreprises. Tout d'abord la distribution de produits alimentaires et de textiles avec la désormais fameuse clause sociale Migros - Del Monte de 1983 sur les conditions de production des ananas aux Philippines. Dans le domaine textile, Coop, Migros, Switcher et Veillon ont adhéré à la campagne Clean Clothes sur les conditions de travail à respecter dans les ateliers textiles du tiers-monde.

Dans l'industrie alimentaire, le dialogue s'est révélé beaucoup plus difficile; il ne s'est même qu'à peine engagé si l'on en juge par les innombrables péripéties des relations entre Canes, dissout en mars 2000 et Nestlé. S'il est aisé de critiquer l'entreprise de Vevey, Antoine Mach ne contredit pas ses interlocuteurs qui lui présentent un Canes arrogant, adoptant une attitude de supériorité morale qui ne contribuait pas à créer un bon climat de réceptivité!

Dans l'industrie pharmaceutique, la méfiance domine. Les demandes principales des ONG vont vers la fourniture de médicaments à bas prix pour les pays du tiers-monde. En Suisse, la Déclaration de Berne est un des observateurs de la pharma. Les initiatives prises par les grandes entreprises sont vues avec beaucoup de scepticisme. Il en va ainsi de la Fondation Novartis pour un développement durable, tenue à distance par le monde associatif.

Un chapitre est consacré aux banques et un autre aux agences de voyages qui sont placés sous «surveillance» par certaines ONG. Il ne s'agit pas seulement du tourisme sexuel, mais aussi du vieux débat sur l'utilité ou non de se rendre en vacances dans les pays où le débat démocratique est absent. La plupart des ONG ont tranché: il vaut mieux y aller... mais en gardant l'œil ouvert. Un des chapitres les plus inat-

tendus est celui consacré à l'industrie énergétique. Voilà un domaine, la construction de grands barrages à l'étranger qui, a priori, n'intéresse guère le public. Pourtant la sensibilité existe et les actions sont nombreuses, de la lutte contre les barrages sur l'Euphrate en Turquie aux critiques contre l'ouvrage des Trois-Gorges en Chine. Après une période de méfiance assez longue, ABB est parvenu à nouer un dialogue ouvert avec les ONG. L'entreprise de Baden a d'ailleurs vendu son secteur de construction de grosses turbines pour l'exportation, ce qui a, provisoirement du moins, clos le débat.

La conclusion de l'auteur est claire. Le dialogue entre les ONG et les entreprises, après d'inévitables conflits et malentendus, peut déboucher sur des actions positives. Pour cela il faut que l'entreprise se rende compte, avec parfois l'aide des ONG, que les contraintes supplémentaires peuvent aussi déboucher sur de nouvelles idées d'affaires. Mais les ONG qui se contentent d'une posture morale, peut-être justifiée, mais perçue comme arrogante, n'ont aucune chance d'influencer durablement les grandes sociétés.

jpg

¹Antoine Mach, *Entreprises suisses et droits de l'homme*, éditions universitaires, Fribourg, 2001.

L'étai se resserre

Pour un journaliste, le simple fait de poser une question peut constituer un délit. C'est ce qui ressort d'un récent arrêt du Tribunal fédéral confirmant le jugement du Tribunal cantonal de Zurich.

Les faits. A l'occasion du hold-up de la poste du Fraumünster, en 1997, un journaliste de *Blick* demande à une employée du Ministère public zurichois de cocher sur une liste des suspects les noms de ceux qui ont un casier judiciaire. L'employée répond positivement, mais le journaliste ne fait pas usage de ces informations. La première est condamnée pour violation du secret de fonction et le second pour incitation à violation du secret de fonction.

Les considérants du Tribunal fédéral laissent pantois. Les juges de Mon-Repos affirment en effet que si une réponse à une question constitue un délit, la question est

alors objectivement une incitation au délit, concluant que «sans question il n'y aurait pas eu de réponse».

Un tel raisonnement, à vrai dire un sophisme, conduit à la confusion des rôles et à l'impossibilité d'exercer un journalisme d'investigation. Comme le rappelle Peter Studer, président du Conseil suisse de la presse (*Neue Zürcher Zeitung*, 8 juin 2001), «un bon journaliste pose des questions; un bon fonctionnaire apprécie jusqu'à quel point il peut y répondre». Ajoutée à une jurisprudence déjà sévère du Tribunal fédéral – on se souvient que le seul fait de citer dans un média l'avis d'un tiers défavorable à un produit est considéré comme un délit au sens de la loi sur la concurrence –, cette nouvelle contrainte porte atteinte à la liberté de la presse et d'information pourtant garantie par la Constitution. *jd*

Photomaton

Elle tire le rideau et entre dans la cabine où se trouve l'appareil, prend place sur le tabouret, regarde la position de ses yeux par rapport à la ligne horizontale dessinée sur la vitre d'en face, se lève, fait tourner plusieurs fois le tabouret autour de son axe, s'assied de nouveau, arrange ses cheveux de sa main droite, introduit dans la fente de la machine une pièce de cinq francs et une autre de deux francs, regarde en avant, sourit et attend le premier flash.

Marius Daniel Popescu

Chaque semaine, nous publions un instantané de Marius Popescu.

Une difficulté de traduction

Le Duden, dictionnaire de référence de la langue allemande nous indique que le verbe «blochen», substantif «Blocher», est un helvétisme pour «bohnern» («Bohner»). Le Langenscheidt français-allemand donne de ce verbe la traduction suivante : cirer, encaustiquer. Ce n'est certainement pas ce que veut dire l'échotier de la *Sonntagszeitung* (10 juin 2001) quand il écrit que Leutschenbach (le studio de la télévision suisse allemande) «blocherts». Les conseillers fédéraux se trompent en imaginant qu'*Arena*, l'émission de débats du vendredi soir, est un podium à leur disposition. Un podium glissant, car bien «encaustiqué», ou alors devenu «blocherien». Qui donnera la vraie traduction du verbe «blochern»?

Une tranche de galette

Dieter Neidermann, de la société de Suisse orientale de la SSR, revendique pour la Suisse alémanique une plus grosse part de la concession. Dans l'interview accordée au journal *Facts*, il répond à la question : «Wollen Sie die Solidarität zwischen den Landesteilen abschaffen?» (en français, «Voulez-vous supprimer la solidarité interrégionale?») par «Nein, aber man muss die Proportionen wahren» («Non mais il faut respecter les proportions»). *cfp*

Un syndicat débat

Les syndicats sont confrontés à des enjeux importants. Les entreprises se mondialisent, l'organisation du travail se transforme, les salariés baissent les bras. Fort de ce constat, le journal de Comedia, le syndicat des médias, engage le débat et donne la parole à une série de ses membres. Au cœur des discussions, l'élaboration d'un nouveau projet syndical. A suivre. *gs*

Terre d'Orient

JE SUIS MORT COMME J'AI VÉCU : EN EXIL. J'AI TRAVERSÉ MES QUATRE-VINGT-SIX ANS COMME ON TRAVERSE UN CHAMP DE MINES. LES GUERRES M'ONT POURSUIVI PARTOUT.

J'ai rendu l'âme pendant celle du Golfe. A Beyrouth, dans mon lit. Je suis parti paisiblement, sans autre douleur que l'intraitable nostalgie des contrées natales.

Toute ma vie, j'aurai espéré le retour. Aujourd'hui plus qu'hier, cet espoir est condamné. Dix ans après mon décès, il faudra donc que je l'admette : personne ne portera plus mon corps au cimetière de notre village. Jamais mon linceul ne se recouvrira de la terre de nos orangeries.

Je suis mort de mort naturelle. Une chance. J'aurais pu crever cent fois sous la mitraille. Ou trépasser d'ennui à Lutry, en Suisse.

C'est là que je me réfugiais quand la situation devenait intenable. Odile, ma deuxième femme, l'exigeait absolument. Elle refusait de m'accompagner au Liban depuis belle lurette. Depuis l'invasion israélienne de 1978 exactement. Elle se disait trop vieille pour subir couvre-feux et restrictions. Les attentats, les assassinats, les francs-tireurs à chaque carrefour, derrière chaque fenêtre. " A nos âges, s'emportait-elle, aller se flanquer dans la gueule du loup ! " Je palabrais, elle insistait, menaçait. Elle me traitait de fou. Elle n'avait pas tort. Je ne me sentais bien nulle part. A peine avais-je repris mes habitudes à Lutry, que Beyrouth et la mer me manquaient. Alors, dès que l'aéroport rouvrait, je m'envolais.

Là-bas, je ne pouvais que constater les dégâts. Voir mon quartier se transformer au gré des alliances changeantes et meurtrières. Ses habitants chassés, leurs demeures pilonnées, occupées par les vagues successives de miliciens, de phalangistes, de commandos sauvages. Par miracle, excepté des vitres brisées, mon immeuble n'a pas été touché.

Là-bas, très vite, je me suis retrouvé seul. Mes vieux amis avaient fui les combats. Mes frères s'étaient établis en Floride, ma sœur, à Damas. Quant à mes fils, ils avaient définitivement émigré à Londres et au Koweït après la guerre du Ramadan. A mon dernier voyage, je n'avais plus aucune famille sur place. A part Selma, Allah la bénisse, une Palestinienne emmenée avec nous en 1948. Selma la cuisinière, la nourrice de mes enfants, Selma qui a soigné, puis aidé ma première épouse à mourir dignement, Selma qui a veillé des années sur mes biens, gardé l'appartement sous les bombardements, Selma m'est restée fidèle jusqu'au bout. Elle m'a fermé les yeux, le 20 janvier 1991.

A Beyrouth. Et c'est tant mieux. En Suisse, je les aurais embarqués. Odile n'aurait pas su se débrouiller. L'ensevelissement, le cimetière. Je suis musulman. Elle non. Elle s'était pourtant convertie lors de notre mariage libanais. Elle avait parfaitement joué le jeu. Répété devant l'imam qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Mohammed est Son Envoyé. Elle s'était préparée, avait lu les Sourates Essentielles du Coran dans la traduction ampoulée de Mardrus qui traînait sur ma bibliothèque. Elle s'était émerveillée de leur lyrisme, de leur poésie. Odile était une incorrigible romantique, marquée par l'orientalisme colonial de sa jeunesse.

A Lausanne, nous avons eu le choix bienvenu de la laïcité. A des fiancés récidivistes de 60 et 63 ans, veufs l'un et l'autre, la cérémonie religieuse ne s'imposait pas. Sa parenté en avait convenu très facilement. Imaginez : un Arabe, devant leur autel, fut-il francophile et vénérable...

Je suis méchant parce que je suis mort. Vivant, je ne me serais pas permis semblable pensée. D'autant moins que les Suisses m'avaient accueilli à bras ouverts. Je leur plaisais. J'y mettais du mien. Je me gardais de prendre position. J'évitais les sujets brûlants, la politique. Je ne parlais jamais de l'exode, ou alors sommairement et sans rancœur apparente. Fatalisme oriental, pensait-on. Pour eux, j'étais devenu un Palestinien neutre, une identité nomade, virtuelle. Un de ces Levantins cosmopolites, forcément riches et distingués. Un honnête homme épris de paix. A mille lieues de tous les nationalismes. De tous les intégrismes. Inoffensif, j'étais plaint, à défaut d'être compris.

Avant, les choses auraient été différentes.

Lorsque je l'ai connue, Odile était une jeune et brillante archéologue qui participait à des fouilles en Palestine. Je terminais ma licence de chimie à Montpellier. En vacances au pays, je l'avais croisée chez ses logeurs, des cousins éloignés de ma mère. Le coup de foudre fut instantané et réciproque. Nous nous sommes aimés follement, quatre mois durant. Puis, trop conscients que nos familles n'accepteraient jamais notre union, nous nous étions séparés. Rentrée à Lausanne, Odile s'était mariée, avait eu ses enfants. Moi, mon doctorat en poche, j'étais revenu en Palestine. J'avais travaillé pour les Anglais, dans l'industrie des engrais, sillonnant le Proche-Orient à la recherche de nouveaux clients. En pleine deuxième guerre mondiale, j'avais épousé Dinah, une jeune fille de mon milieu, agréée par mes parents.

En 1948, j'avais tout perdu. Les maisons de Jaffa et de Nablus, les plantations, les terrains au village. Je m'étais réfugié à Beyrouth avec les miens. Fayçal, le cadet, venait d'avoir une semaine : drôle de date de naissance pour un Palestinien.

Odile et moi, nous nous écrivions une lettre par semaine. Une par mois, une par année. L'Histoire nous avait peu à peu effacés de notre propre histoire. Exilés l'un de l'autre éternellement, croyions-nous.

Trente-quatre ans après notre première rencontre, de passage à Genève, je lui ai téléphoné. Elle est venue au rendez-vous, et ce fut le même embrasement. Nous étions vieux, mais nous n'avions pas vieilli. Amoureux de nos souvenirs, de nos images intactes, nous avons aboli le temps. Et décidé de ne plus nous quitter.

C'était avant la guerre. Laquelle ? Je commence à les confondre. Le Liban était encore indépendant. Un pays fertile, de plaines et de montagnes. Multiethnique, multiconfessionnel, multiculturel. Un petit pays prospère de banques et de libre-échange. On l'appelait la Suisse du Moyen-Orient.

J'y suis mort comme j'y ai vécu. En exil.

Anne Rivier